

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 29 octobre 2025
Date d'affichage 29 octobre 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20251104-CM2511-DEL22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2025

Nombre de conseillers

en exercice	29
présents	22+7procurations
votants	29

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ

LE QUATRE NOVEMBRE à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni pour des circonstances exceptionnelles à la Mairie : salle Annette Moriette, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M Éric PAPILLON, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSEL, M. Gérard GUESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, Mme Marie Hélène TROUILLOT, Mme Audrey MAMONTEII, M. Dominique MORANCÉ, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Sophie DOLLON, M. Franck POTAUFEOUX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés :

M. Sylvie SEQUEIRA	(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à M. Gérard GUESNE)
M. Thierry BODIN	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON)
Mme Marie DENONELLE	(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)
M. Nicolas GUILLARD	(Pouvoir donné à Mme Sophie DOLLON)
M. Olivia JAMAIN	(Pouvoir donné à Mme Christiane VAN RYSEL)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Franck POTAUFEOUX a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

RECUPERATION DE LA TAXE D'ORDURE MENAGERE AUPRES D'UN LOCATAIRE
DE LA COMMUNE

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport du Maire.

CONSIDERANT

- Qu'il convient de demander au locataire de propriété communale le remboursement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères acquittée par la Commune pour l'année 2025 (avis Taxes Foncières).

TAXE ENLEVEMENT ORDURES MENAGERES

ANNEE 2025

Nom du locataire	Adresse	Montant taxe à appeler
Morais ILIDIO	14 rue d'Huisne	317 €

Après avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints, à demander le remboursement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au locataire occupant le bâtiment communal suivant le tableau ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints, à signer tout document visant au bon déroulement de cette opération.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le Secrétaire de séance

Franck POTAUFEOUX



Pour Copie conforme

Le Maire,

Didier ARTEAU

